

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE : 25539

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt DCM20240611-7	Séance du 11 juin 2024 à 18h30 L'an deux mil vingt-quatre le onze du mois de juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
Date d'envoi de la convocation : le 03 juin 2024 Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : 12 juin 2024	
<u>Etaient présents (22)</u> Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Alain KMOCH, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Christine GUEY, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Clément GIRARD, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.	
<u>Etaient excusés ayant donné procuration (7)</u> Nicolas PIERGUIDI a donné procuration à Christine GUEY Jean-Claude PERROT a donné procuration à Jean-Marc ROBERT Jean-Luc MIESKE a donné procuration à Patrick LIEGEART Sophie MOREL a donné procuration à Françoise PAICHEUR Léa LEMOINE a donné procuration à Catherine JACQUOT Eric LANUSSE-CAZALE a donné procuration à Lysiane MABIRE Michel BARBÉ a donné procuration à Jean FORESTI	
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (22 membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme Mme Françoise PAICHEUR pour remplir les fonctions de secrétaire.	
Nbre de membres : <ul style="list-style-type: none">- En exercice : 29 - Quorum : 15- Présents : 22- Ayant donné procuration : 7- Absents : 00- Ayant pris part au vote : 29	Résultat du vote : <ul style="list-style-type: none">- Pour : 29- Contre : 00- Abstention : 00

OBJET : TAUX HORAIRES DES AGENTS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 juin 2023 fixant les taux horaires des agents communaux employés en régie ainsi que les taux horaires des engins utilisés.

Les tarifs proposés sont modifiés, chaque année, en application des index BT01 du mois de janvier.

Taux horaires des agents communaux pour 2024

INDEX BT01	
JANVIER 2024	130.8
JANVIER 2023	128.4
Coefficient	1.01869
Coefficient arrondi à	1.02

Désignation	Taux horaires 2023 en €	Taux horaires 2024 en €	
	Montant	Montant	Montant (arrondi à la demi-unité monétaire la plus proche)
Agents toutes catégories	30.50	31.11	31.00
Compresseur/cylindre/groupe électrogène	9.00	9.18	9.00
Gros matériel/espaces verts (ramasseuse, tracteur, tondeuses autoportées)	17.00	17.34	17.50
Véhicules légers	30.50	31.11	31.00
Tracto-pelle/poids lourds	63.00	64.26	64.50

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les tarifs proposés ;
- **PRECISE** que les tarifs seront révisés au début de chaque année, en fonction de l'indice BT01 du moment, le prix horaire sera arrondi à la demi-unité monétaire la plus proche ;
- **FIXE** au 1^{er} janvier 2024 la date d'application du barème ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

